Bulletin n°3 – Juin 2019

# Gometz Uni & Solidaire

## Environnement Premier bilan de la municipalité

Quelques actions positives ont été menées et ont reçu le soutien des élus de GUS. Nous nous félicitons de la signature avec la région Ile de France de la Charte sur le respect de la biodiversité, du partenariat avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), du nettoyage partiel du bois des Grès de l'aménagement du square près de l'école, du réaménagement du Vaularon par le SYAHVY ainsi que du soutien d'un projet de culture privé de plantes aromatiques sur une petite parcelle privée non cultivée.

**Mais quelles réflexions l'équipe municipale a-t-elle eues, avec la CPS, sur le devenir des terres agricoles ou en friche qui représentent plus de 80% de notre territoire ?**

Lors de la campagne électorale de 2014, l'actuelle majorité municipale avait beaucoup promis en matière d'écologie, de défense de l'environnement, de préservation des terres agricoles. **L'heure du bilan a sonné** et nous pouvons d'ores et déjà effectuer les premiers constats.

Les grandes exploitations qui nous entourent sur le plateau continuent de pratiquer une **culture intensive**, céréalière, avec utilisation massive de **produits nocifs** (pesticides, fongicides, engrais…) et de machines agricoles qui détruisent la matière organique (destruction des vers de terre, des bactéries, des champignons…) et qui empêchent l'absorption des eaux par des terres devenues imperméables, par le labour profond, provoquant ainsi des rétentions d'eau favorables aux **inondations**. Regardez ce qu'est devenue la terre sur le plateau ! Ne parlons pas des **maladies liées à ces pesticides** que l'on asperge sous les fenêtres des habitants de Saint Clair et d'ailleurs. Il s'agit d'enjeux majeurs :

- Veiller à la santé publique,
- Sauver la biodiversité,
- Rendre les sols à nouveau perméables pour permettre aux nappes phréatiques de se remplir correctement et sainement, …

**Le rôle d'une municipalité consciente de ces enjeux est de rencontrer les agriculteurs, de les accompagner et de faciliter la mutation de leurs exploitations vers une agriculture raisonnée, si ce n'est bio.**

Sur Gometz-le-Châtel, de nombreuses parcelles ne sont plus accessibles aux engins agricoles modernes et sont laissées en friche, en jachère ou même à l'abandon…

Pourtant, il est possible de favoriser une autre agriculture en accompagnant les exploitants vers une production de proximité comme l'ont déjà fait d'autres communes de la CPS dans le cadre du triangle vert (Marcoussis, Saulx les Chartreux, Villebon, Nozay et Villejust), sur le Plateau de Saclay (terres passant en bio, implantation des Jardins de CERES, etc…), à Limours, aux Molières, à Janvry… Les pistes ne manquent pas : **AMAP, maraîchage, élevage, coopérative de bois de chauffage, serres associatives, jardins familiaux**… Autant de projets respectueux de l'environnement, favorisant les circuits courts, les échanges sociaux et intergénérationnels, la convivialité ainsi que l'aménagement et l'embellissement de notre commune.

**Nous ne pouvons plus nous contenter de vœux pieux, nous devons mener en la matière une politique proactive et volontariste !**

## Entretien de la commune et défense de l'environnement

S'il est vrai que le fauchage tardif appliqué dans de petits secteurs est bon pour la sauvegarde de la biodiversité, rien n'empêche d'agrémenter ces secteurs en y faisant des gazons japonais où les hautes herbes seraient noyées dans une multitude de fleurs sauvages plus agréable à l'œil et disponible pour les abeilles.

**Nos entrées de ville n'en seraient que plus belles !**

De même, il n'est pas rare de trouver une multitude d'herbes folles pousser ici et là. Ce n'est pourtant pas les solutions respectueuses de l'environnement qui manquent. Les désherbants naturels ou les désherbeurs thermiques sont peu onéreux et faciles à appliquer.

De plus, rares sont les massifs fleuris à Gometz le Châtel. Il suffirait simplement d'intégrer des plantes vivaces qui nécessitent moins d'entretien et sont surtout moins consommatrices d'eau que les plantes annuelles. Cette pratique permet d'offrir au regard un fleurissement diversifié et de qualité.

L'entretien de notre commune semble souffrir au nom d'une écologie mal comprise.

Enfin, les zones de décharges sauvages ne semblent pas non plus être la priorité de notre municipalité. Les gravats s'amoncellent dans nos bois, sur nos chemins, en limite des communes de Gometz la ville et de St Jean de Beauregard sans que rien ne soit fait. Il n'est pas étonnant que certains préfèrent se débarrasser de leurs résidus plutôt que d'aller dans les décharges officielles… Il serait temps de mettre des actions en place pour favoriser l'évacuation normale de ces déchets. Il est vrai que si vous voulez vous débarrassez d'objets amiantés, cela devient le parcours du combattant **(c'est probablement pour cela qu'ils sont de plus en plus largués en pleine nature)** !

## Foin des grands discours… Agissons !

On nous donne souvent en exemple la légende amérindienne, racontée par Pierre Rabhi, du petit colibri qui, un jour où il y eut un immense incendie de forêt, s'activait seul, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu alors que tous les animaux terrifiés,

atterrés, observaient impuissants le désastre. Agacé par cette agitation dérisoire le tatou lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! " Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

**Et il est bien vrai que si chacun de nous réveille le petit colibri qui dort en lui, nous pourrons tous ensemble, unis et solidaires, améliorer la situation !**

Mais cette histoire de colibri est aussi bien utile aux pouvoirs publics qui tente de nous faire oublier qu'avec sa force de pélican, il pourrait être modèle et moteur de la nécessaire transition énergétique et écologique dont dépend notre survie : isolation et mise aux normes les plus exigeantes des bâtiments anciens, constructions nouvelles exemplaires à énergie positive, renouvellement des flottes « diesel » de véhicules municipaux par des véhicules électriques, organisation de sentes piétonnes et cyclistes pérennes et sûres, développement de transports en commun propres…

**La liste est longue** de ce qu'une commune comme Gometz-le-Châtel peut mettre en œuvre comme « petits gestes écologiques au quotidien ». De plus, Gometz-le-Châtel devra prendre toute sa part dans la mise en œuvre du plan climat de la Communauté Paris Saclay (CPS).

**C'est le devoir des élus d'ouvrir par des actes concrets le chemin qui mène à demain !**

# L’éclairage public à Gometz-le-Châtel : un dossier à mettre en lumière…

Selon les dernières études, entre 35 % et 40 % de la facture d’électricité des collectivités est consacrée à l’éclairage public. Ce poste de dépenses peut être d’autant plus gourmand dans le budget des collectivités qu’aujourd’hui nombre d’entre elles sont confrontées au vieillissement de certains équipements d’éclairage devenus obsolètes et inutilement énergivores.

Pour autant, l’approche financière ou comptable n’est pas toujours la seule à être prise en compte. L’objectif est souvent de réduire la consommation d’énergie et le budget d’éclairage public, avec dans le même temps, une réelle motivation écologique de lutte contre les nuisances lumineuses.

**Nous pensons que ce type d’enjeu est vraiment un parfait exemple de ce sur quoi devrait porter un débat citoyen démocratique dans une commune comme la nôtre.**

De plus en plus de voix s’élèvent pour dire combien la lumière des lampadaires finit par nuire à la faune, la flore et même à la qualité du sommeil de bien des personnes et qu’il faut donc y mettre un terme sur des plages horaires les plus longues possible et **que cela ne doit pas faire débat**. Il semblerait que l’équipe municipale en place souscrive pleinement à cette approche pour le moins **radicale**. À contrario, d’autres personnes s’insurgent depuis un moment déjà contre ce « black-out » total, en mettant en avant les **graves risques de chutes ou d’accidents** pour les habitants qui rentrent tard ou partent très tôt et l’**insécurité**, réelle ou ressentie, qui représentent dans les deux cas **un risque physique ou psychique inacceptable**.

Il nous semble que **la responsabilité des élus** dans ce dossier consiste simplement à trouver le juste équilibre entre la volonté de fournir la lumière nécessaire pour voir et être vu et assurer ainsi un minimum de confort et de sécurité tout en optimisant l’efficacité énergétique par le déploiement d’équipements permettant une gestion plus performante de cet important poste de dépense… et ce, tout en minimisant l’impact écologique ou environnemental de cette forme indéniable de pollution lumineuse.

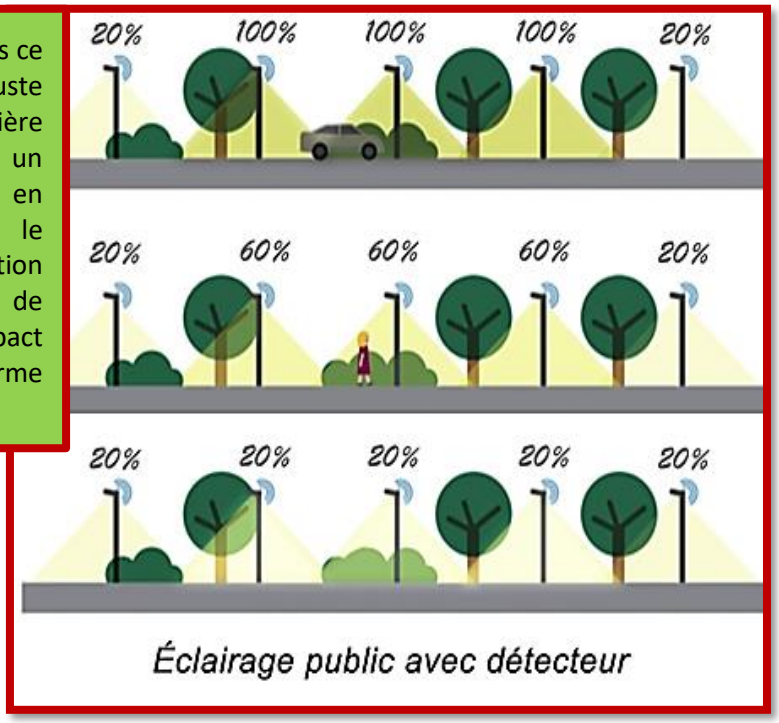


Une consultation publique sur ce thème pour définir ce juste équilibre, comme l’ont déjà fait plusieurs municipalités voisines (notamment Villiers-le-Bâcle, avec une consultation en ligne visible sur le site de la ville), serait la moindre des choses à faire plutôt que de prendre ou maintenir des décisions de manière autoritaires.

**On était en droit d’attendre cela d’une équipe qui avait pris l’engagement d’être exemplaire en matière de démocratie participative.**

Il est certes **prouvé** qu’il est juridiquement et techniquement réalisable de couper toute source d’éclairage public sur une large plage horaire, cependant la rénovation du parc lumineux et la réduction de sa puissance par tranches horaires apportent des solutions écologiquement plus satisfaisantes et plus performantes en terme économique.

De plus en plus de municipalités optent pour une rénovation de leur éclairage public pour lutter contre la pollution lumineuse et réaliser des économies d'énergies, tout en ''éclairant mieux'' et en maintenant la sécurité des habitants. Ne pas s'opposer à tout éclairage artificiel mais promouvoir des modes d'éclairage doux et raisonnés dans le respect de l'environnement, est d'ailleurs **la solution préconisée par plusieurs associations de défense de l’environnement** telles que la Frapna (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) ou Agir pour l'environnement.

# Que fait Gometz-le-Châtel pour la planète ?

**Nous sommes en droit de nous demander ce qu'a fait notre commune, à son échelle, pour l'avenir de notre planète ?** Certes, des progrès ont été faits à Gometz mais **n'aurions-nous pas pu et dû aller beaucoup plus loin ?**

En matière de fourniture d'électricité, opter pour de l'électricité dite verte est une très belle chose mais encore faut-il que ce soit en provenance d'un fournisseur qui n'investisse pas parallèlement dans le charbon à haute dose. Direct Energie, notre fournisseur actuel, est classé dans les « Très mauvais » fournisseurs.
En matière de construction, le centre de loisirs, la seule réalisation du mandat, a-t-elle intégré des sources d'énergie renouvelable et les bâtiments de notre ville ont-ils été rénovés écologiquement avec :

- Des chantiers engagés respectueux au minima de la charte HQE ?
- Des isolations renforcées par l'extérieur avec des matériaux tel que le chanvre ?
- Des peintures et des vernis écologiques ne dispersant pas de solvant dans les bâtiments ?
- Des chauffe-eaux solaires et des panneaux photovoltaïques sur nos toits municipaux ?

**La réponse est NON**, car d'après Madame le Maire, ce ne serait pas économiquement rentable … La santé de nos enfants doit-elle être rentable ? Il faut accepter d'investir aujourd'hui pour dépenser moins demain. Notre maire raisonne à court terme alors que justement nous voulons des solutions durables pour la qualité de l'air, de l'eau et de la qualité de vie ! Bien sûr, il faut tenir compte des finances de la ville, mais, malgré les baisses de dotations de l'Etat, **une municipalité éco-responsable ne doit-elle pas servir d'exemple et de moteur pour ses concitoyens ?**
Des solutions simples existent :

- Créer une ligne budgétaire spécifique pour l'efficacité énergétique des bâtiments permet de rapidement prendre conscience des travaux à envisager et la rentabilité apparaîtrait, mais à long terme…
- La délégation d'un élu en charge de l'énergie permet elle aussi de mettre en surveillance tous ces points et donc de rendre possibles la prise de conscience et l'action…

Vous dites impossible ou déraisonnable… Pourtant, plus de 40% des communes de France l'ont fait, et ce, quelle que soit leur taille. Pourquoi d'autres communes y arriveraient partout en France (certaines en Vendée et en Alsace au point d'atteindre une certaine autosuffisance) et pas nous ? Pourquoi la commune Gometz-le-Châtel devrait-elle rester à quai, laissant ainsi passer la nécessaire transition écologique ?

## Il faut cultiver son jardin…

Certaines communes cultivent les friches, les terrains vagues, les sous-bois abandonnés et la végétation libre au prétexte bien commode de préserver la biodiversité, tandis que d'autres, proches de Gometz-le-Châtel, valorisent ces terres en jachères pour en faire des jardins familiaux. Aux Ulis, à Saulx-les-Chartreux, à Dourdan, les jardins familiaux sont devenus **des lieux d'échanges et de rencontres** entre **différentes générations**, différentes cultures ou différents milieux sociaux, où, tout en privilégiant les **cultures bios**, fleurs, fruits et légumes de toutes origines poussent.
**Les jardins familiaux**, véritables garde-mangers permettant de réellement manger 5 fruits et légumes par jour, sont des petits havres de paix et de verdure au milieu de la ville qui, cultivés avec talent et passion, permettent à ceux qui n'ont pas de jardin, d'échanger, de partager, de s'insérer tout en valorisant notre paysage urbain.

Ne pas jeter sur la voie publique – www.eddiplan.fr – imprimé sur papier 100% recyclé

**Pourquoi ne pas proposer à Gometz-le-Châtel ce qui réussit dans les communes voisines ?**
**Pourquoi ne pas valoriser ainsi les terres appartenant à la commune et inciter les propriétaires de terres en friche à en faire autant ?**

✂ - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

Partie à nous retourner **Adhésion à l'association « Gometz Uni & Solidaire »**
Nom :……………………………………………………………………………… Prénom :………………………………………………………
Adresse Postale :…………………………………………………………………………………………………………………………..
N° de téléphone fixe :……………………………………………… N° de téléphone portable :…………………………………
Adresse électronique (courriel) :………………………………………………………………………………………………
Cotisation de membres (minimum 10 €) ☐ Cotisation de membre bienfaiteur (minimum 50 €) ☐
Règlement par chèque à l'ordre de Gometz Uni & Solidaire, à renvoyer avec le bulletin d'adhésion ci-dessus, dûment complété à l'adresse suivante : **Gometz Uni & Solidaire, 34, rue Gometz-Cottage, 91940 Gometz-Le-Châtel**.

**Gometz Uni & Solidaire**
Association relevant de la loi du 1er Juillet 1901 et de son décret d'application du 16 Aout 1901
Siège Social de l'association : **34, rue Gometz-Cottage, 91940 Gometz-Le-Châtel**. Contact : gometz.unietsolidaire@gmail.com